

# Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

## Protection Judiciaire de la Jeunesse

### Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



Paris, le 21 octobre 2008

## JOURNEE DU 23 OCTOBRE 2008

### APPEL A REJOINDRE LA MOBILISATION DES MAGISTRATS

Le SM et l'USM appellent à une journée de mobilisation le jeudi 23 octobre 2008 pour dénoncer « les dérives de la ministre de la justice dans sa relation avec l'autorité judiciaire ».

Le traitement scandaleux des magistrats par la ministre de la justice est emblématique de toute une politique dont la PJJ et ses personnels font aussi les frais.

Quoiqu'elle en dise, sa politique toujours plus répressive à l'égard des mineurs auteurs de délits a des conséquences dramatiques. Ainsi les suicides d'adolescents dans un EPM et plus récemment dans les quartiers mineurs des maisons d'arrêt de Metz et de Strasbourg, loin d'avoir été une occasion de tirer un bilan serein des conditions d'incarcération des mineurs et des effets destructeurs de l'enfermement, a donné lieu à quelques annonces médiatiques qui s'apparentent à des solutions magiques, élaborées à la va-vite par ses conseillers mais en aucun cas, après une discussion approfondie avec l'ensemble des professionnels de la justice. Au contraire, elle s'est employée, en priorité, à rechercher les « coupables », sans assumer ses responsabilités, en tant que ministre, en charge des prisons et de la situation des détenus.

La politique de la ministre de la justice est aujourd'hui relayée avec zèle par la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Celle-ci, en dépit de sa volonté d'afficher « un dialogue social de qualité », s'emploie pourtant à déconstruire tous les acquis et savoirs faire des personnels en matière d'action éducative. Une véritable disqualification des professionnels, transformés en simples exécutants, est à l'œuvre au moment où les services de prise en charge habituels fonctionnent constamment à flux tendu. Tandis que le programme de fermeture des foyers éducatifs se poursuit, les solutions de placement des jeunes se rétrécissent de plus en plus autour des seules structures d'enfermement.

Alors que leur éthique professionnelle est souvent heurtée par les nouvelles orientations, les personnels sont soumis à de multiples pressions : rendement, résultats, lisibilité, rapidité, sont les leitmotiv d'une administration tout entière dédiée à mettre en place une politique où les difficultés complexes des jeunes n'ont plus leur place mais seulement leurs actes délinquants qu'il s'agit de réduire par les moyens de la contention.

Cette transformation profonde des missions éducatives de la PJJ va de pair avec une mise au pas des personnels à qui l'on dénie en permanence toute possibilité de réflexion critique au nom de leur statut de fonctionnaire ! Les personnels de la PJJ ne sont pas dupes. Ils savent que ce rappel lancinant ne sert qu'à empêcher tout débat et toute contradiction. Ils savent que les déplacements incessants de la ministre et du directeur de la PJJ sur le terrain ne tiennent pas lieu de véritables rencontres avec les professionnels, encore moins de reconnaissance car ils constatent au quotidien les impasses de la politique gouvernementale pour les jeunes pris en charge.

Le SNPES-PJJ/FSU se sent donc pleinement concerné par la mobilisation des magistrats et se retrouvera aux côtés de tous les personnels du ministère pour protester contre l'attitude de la ministre. C'est pourquoi, il appelle les personnels à participer aux rassemblements qui auront lieu le 23 octobre dans de nombreux tribunaux et à prendre la parole pour dénoncer la politique de la ministre de la justice dans notre propre secteur professionnel.